DEPARTEMENT
PRÉFECTURE DE LA HOOGNE
DE LA DORDOGNE
-3 CCT. -37
BUREAU DU COURRIER

COMMUNE DE LA CHAPELLE GONAGUET

PLAN LOCAL D'URBANISME

4

ORIENTATIONS SPECIFIQUES D'AMENAGEMENT

PRINCIPES POUR L'OUVERTURE À L'URBANISATION DES ZONES AU



Élaboration du PLU prescrite le : $\sqrt{3/69/01}$

Vu pour être annexé à la délibération du Conseil municipal en date du : 22/08/07

Le Maire



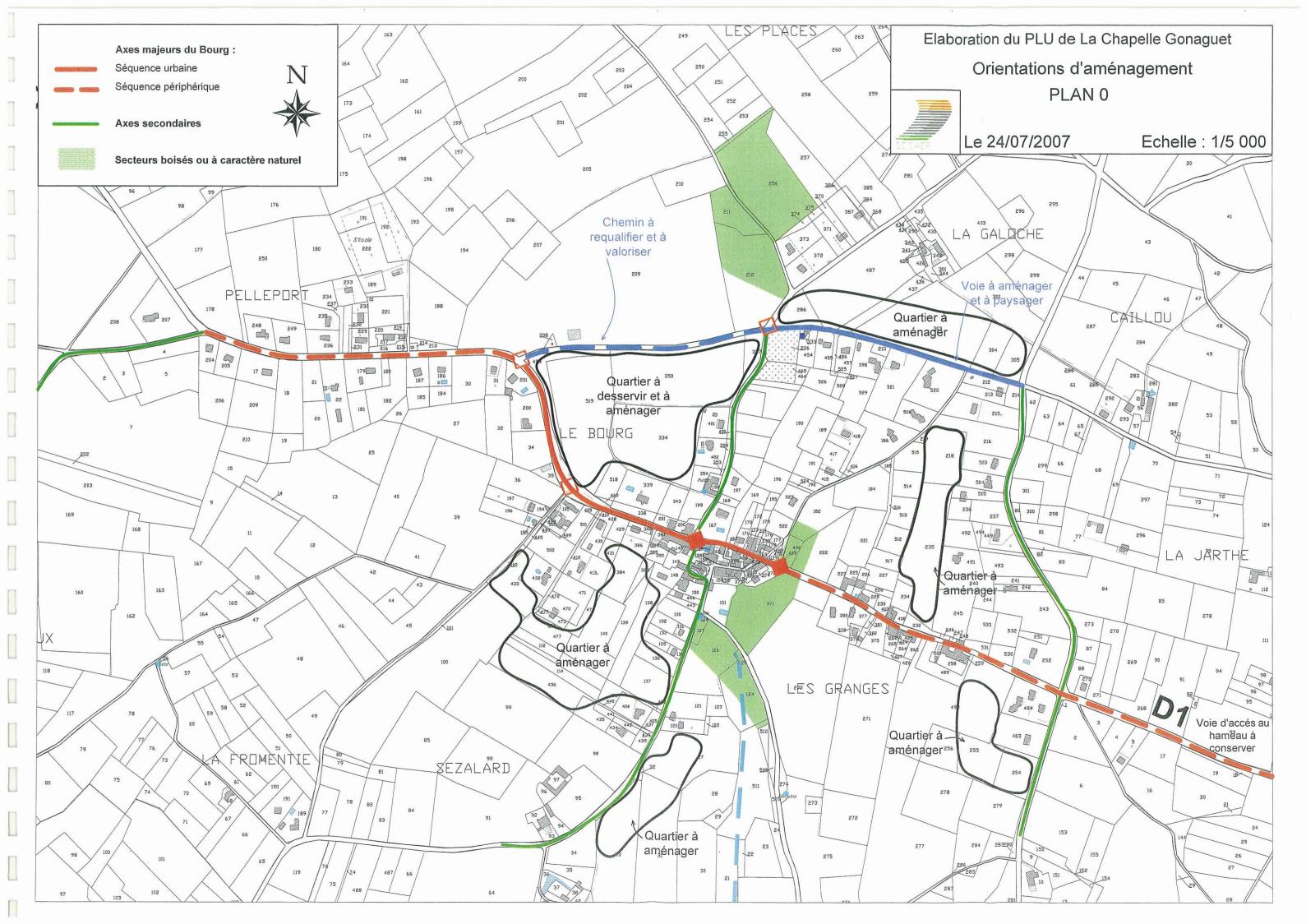
Etude confiée au Bureau d'études SESAER 10, rue Saint Nicolas-79120 LEZAY

205 49 29 23 23

A. ORIENTATIONS SPECIFIQUES D'AMENAGEMENT POUR LE DEVELOPPEMENT ET LA RESTRUCTURATION DU BOURG

Les cartes schématiques ci-après reprennent les principes retenus

- pour développer le Bourg en restructurant l'espace urbain
- pour conforter certains villages.



B. PRINCIPES D'OUVERTURE À L'URBANISATION DES ZONES : 2AU

L'ouverture à l'urbanisation des zones 2AU est conditionnée à une procédure de modification ou de révision du P.L.U.

C. PRINCIPES D'OUVERTURE À L'URBANISATION DES ZONES : 1AU

L'ouverture à l'urbanisation des zones 1AU est soumise à des principes conditionnels dont certains sont généraux, d'autres spécifiques. Ces conditions spécifiques sont exposées dans les fiches qui suivent.

Conditions générales

Traitement des eaux usées

Dans les unités 1AU, l'assainissement sera collectif et l'extension du réseau de collecte sera un préalable à l'ouverture de l'urbanisation.

Dans les unités 1AUa, l'assainissement non collectif a été retenu et fait pas l'objet d'une condition particulière.

Collecte des eaux pluviales

Une attention particulière devra être portée à la collecte des eaux pluviales.

Pour l'ouverture de zones de superficie supérieure à 1 hectare, dans le respect de l'article 5.3.0 du décret 93 742 du 29 mars 1993 pris en application de la loi sur l'eau du 3 janvier 1992, un document d'incidence déterminera le cas échéant la nécessité de mettre en place un bassin de rétention.

Conditions spécifiques aux différentes unités

Voir fiches pages suivantes (assainissement collectif, assainissement non collectif).

UNITÉ 1AU 1 et 1AUa1

(bourg sud)

PLAN 1

Caractéristiques générales

Traitement des eaux usées	1AU 1	collectif
	1AUa1	non collectif
Superficie des terrains	NR*	m²
Densité (emprise)	NR	%
SUPERFICIE DE LA ZONE	4,4	ha
CAPACITE D'ACCUEIL	28	logements

Conditions préalables à l'ouverture de l'urbanisation dans la zone (AMENAGEMENT)

Voirie	À créer	À renforcer	Suffisant
Voie de desserte principale de la zone			Х
Accès à la voie de desserte principale	Х		
Desserte interne	Х		

Réseaux (en limite de zone)	À créer	À renforcer	Suffisant
Eau potable			Х
Électricité		Х	
Défense incendie		Х	
Assainissement	X		

UNITÉ 1AUa 2 (bourg-est)

PLAN 1

Caractéristiques générales

Traitement des eaux usées	non collectif	
Superficie des terrains	≥1500	m²
Densité (emprise)	10	%
SUPERFICIE DE LA ZONE	1,7	ha
CAPACITE D'ACCUEIL	6	logements

Conditions préalables à l'ouverture de l'urbanisation dans la zone (AMENAGEMENT)

Voirie	À créer	À renforcer	Suffisant
Voie de desserte principale de la zone			X
Accès à la voie de desserte principale			Х
Desserte interne	X		

Réseaux (en limite de zone)	À créer	À renforcer	Suffisant
Eau potable			X
Électricité			Х
Défense incendie			X

UNITÉ 1AUa 3 (bourg est)

PLAN 1

Caractéristiques générales

Traitement des eaux usées	Non collectif	
Superficie des terrains	≥ 1 500	m²
Densité (emprise)	10	%
SUPERFICIE DE LA ZONE	1,4	ha
CAPACITE D'ACCUEIL	5	logements

Conditions préalables à l'ouverture de l'urbanisation dans la zone (AMENAGEMENT)

Voirie	À créer	À renforcer	Suffisant
Voie de desserte principale de la zone			Х
Accès à la voie de desserte principale	Х		
Desserte interne	Х		

Réseaux (en limite de zone)	À créer	À renforcer	Suffisant
Eau potable			Х
Électricité			Х
Défense incendie			Х

UNITÉ 1AU 4

(bourg nord)

PLAN 1

Caractéristiques générales

Traitement des eaux usées	collectif	
Superficie des terrains	NR*	m²
Densité (emprise)	NR	%
SUPERFICIE DE LA ZONE	2,9	ha
CAPACITE D'ACCUEIL	12	logements

Voirie	À créer	À renforcer	Suffisant
Voie de desserte principale de la zone			Χ
Accès à la voie de desserte principale	X		
Desserte interne	X		

Réseaux (en limite de zone)	À créer	À renforcer	Suffisant
Eau potable			Х
Électricité			Х
Défense incendie	11.00		Х
Assainissement	X		

^{*} NR = non réglementé

UNITÉ 1AU 5

(bourg nord-ouest)

PLAN 1

Caractéristiques générales

	collectif	
Traitement des eaux usées	collectii	
Superficie des terrains	NR*	m²
Densité (emprise)	NR	%
SUPERFICIE DE LA ZONE	6,3	ha
CAPACITE D'ACCUEIL	30	logements

Conditions préalables à l'ouverture de l'urbanisation dans la zone (AMENAGEMENT)

Voirie	À créer	À renforcer	Suffisant
Voie de desserte principale de la zone			Х
Accès à la voie de desserte principale	Х		
Desserte interne	Х		

Réseaux (en limite de zone)	À créer	À renforcer	Suffisant
Eau potable			Х
Électricité		X	
Défense incendie		Х	
Assainissement	X		

^{*} NR = non réglementé

UNITÉ 1AUa 6 (la Fromentie)

PLAN 1

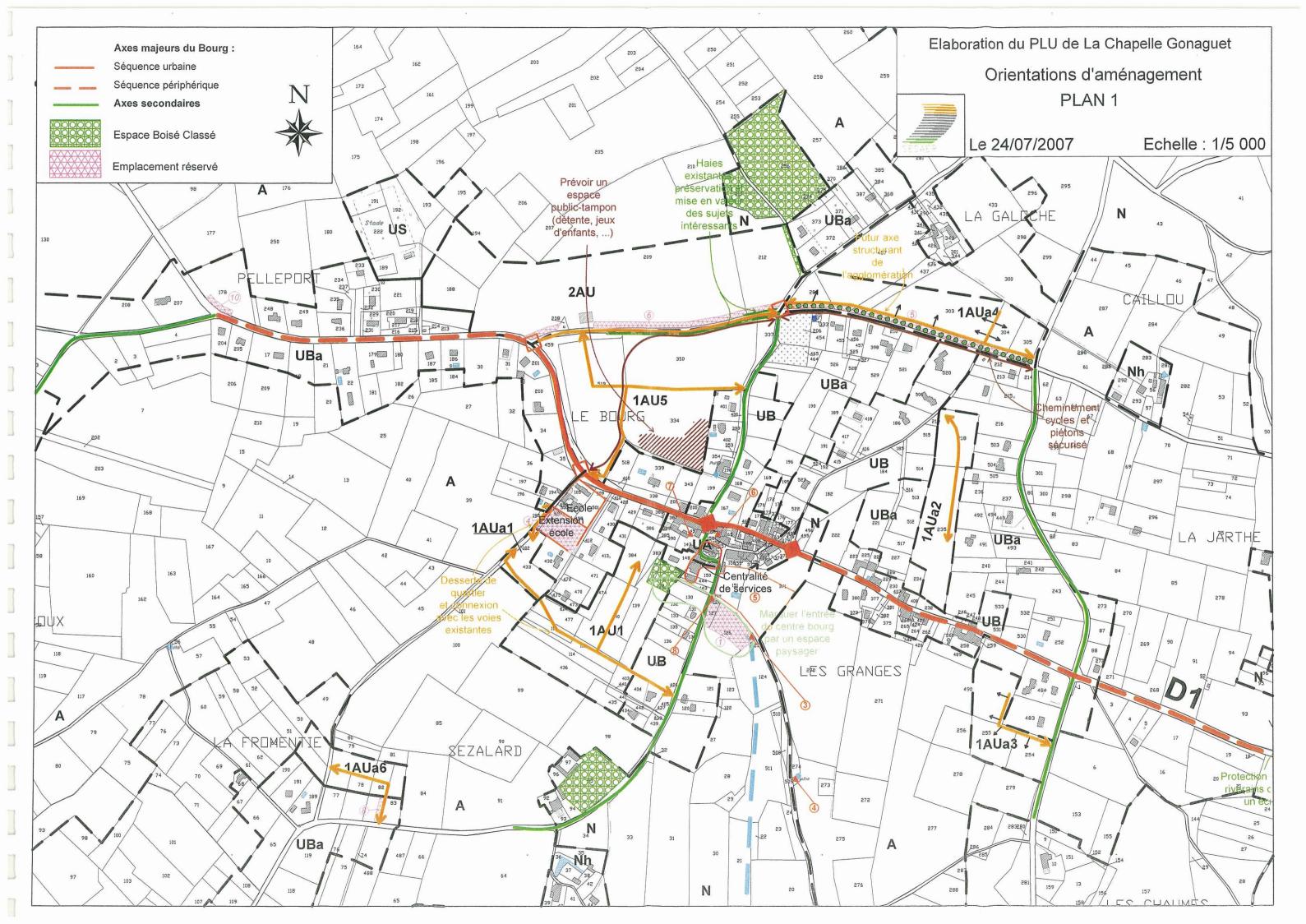
Caractéristiques générales

Traitement des eaux usées	Non collectif	
Superficie des terrains	≥ 1 500	m²
Densité (emprise)	10	%
SUPERFICIE DE LA ZONE	1,0	ha
CAPACITE D'ACCUEIL	5	logements

Conditions préalables à l'ouverture de l'urbanisation dans la zone (AMENAGEMENT)

Voirie	À créer	À renforcer	Suffisant
Voie de desserte principale de la zone			Х
Accès à la voie de desserte principale	Х		
Desserte interne	X		

Réseaux (en limite de zone)	À créer	À renforcer	Suffisant
Eau potable			Х
Électricité			Х
Défense incendie	Х		



UNITÉ 1AUa 7 (Pelleport)

PLAN 2

Caractéristiques générales

Traitement des eaux usées	Non collectif	
Superficie des terrains	≥ 1 500	m²
Densité (emprise)	10	%
SUPERFICIE DE LA ZONE	2,2	ha
CAPACITE D'ACCUEIL	9	logements

Conditions préalables à l'ouverture de l'urbanisation dans la zone (AMENAGEMENT)

Voirie	À créer	À renforcer	Suffisant
Voie de desserte principale de la zone			Х
Accès à la voie de desserte principale	Х		
Desserte interne	X		

Réseaux (en limite de zone)	À créer	À renforcer	Suffisant
Eau potable			Х
Électricité			Х
Défense incendie	X		

UNITÉ 1AU 8 (les Reyssoux)

PLAN 2

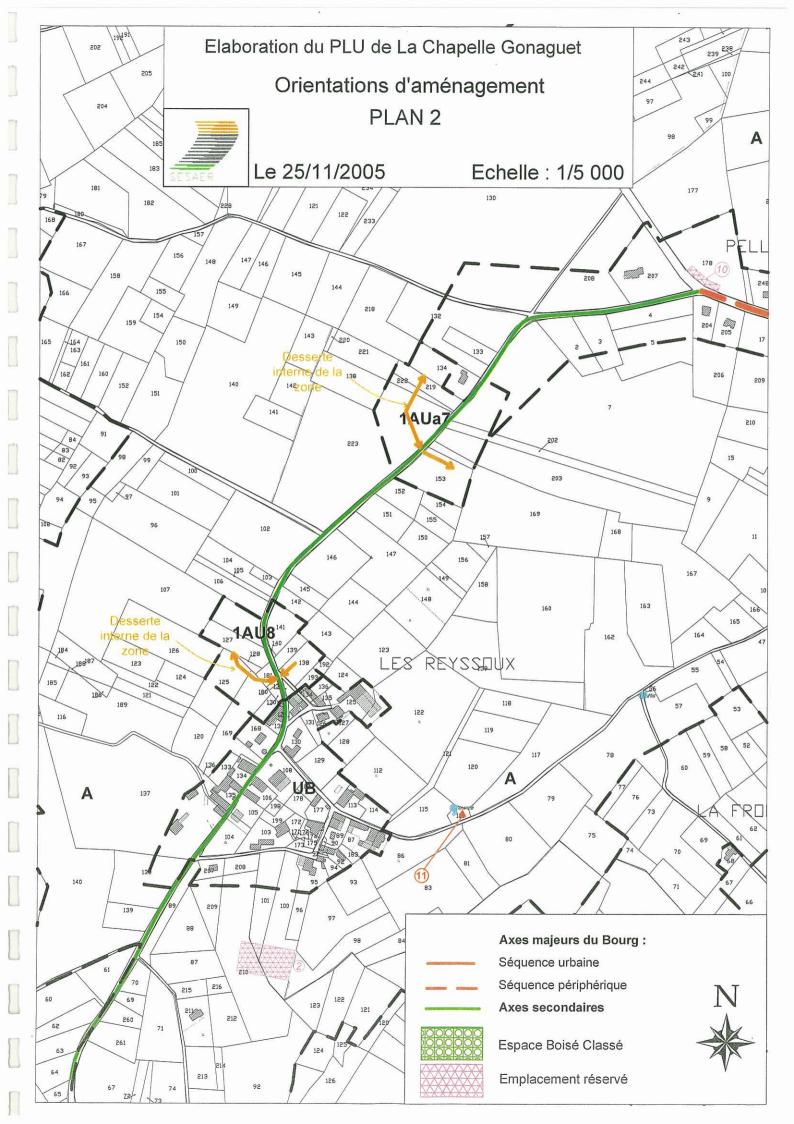
Caractéristiques générales

Traitement des eaux usées	collectif	
Superficie des terrains	NR*	m²
Densité (emprise)	NR	%
SUPERFICIE DE LA ZONE	1,6	ha
CAPACITE D'ACCUEIL	8	logements

Voirie	À créer	À renforcer	Suffisant
Voie de desserte principale de la zone			Х
Accès à la voie de desserte principale	Х		
Desserte interne	Х		

Réseaux (en limite de zone)	À créer	À renforcer	Suffisant
Eau potable			Х
Électricité			Х
Défense incendie	Х		
Assainissement	X		

^{*} NR = non réglementé



UNITÉ 1AUa 9 (les Boiges)

PLAN 3

Caractéristiques générales

Traitement des eaux usées	Non collectif]
Superficie des terrains	≥ 1 500	m²
Densité (emprise)	10	%
SUPERFICIE DE LA ZONE	2,7	ha
CAPACITE D'ACCUEIL	11	logements

Conditions préalables à l'ouverture de l'urbanisation dans la zone (AMENAGEMENT)

Voirie	À créer	À renforcer	Suffisant
Voie de desserte principale de la zone			Х
Accès à la voie de desserte principale	X		
Desserte interne	Х		

Réseaux (en limite de zone)	À créer	À renforcer	Suffisant
Eau potable			Х
Électricité			Х
Défense incendie			Х

UNITÉ 1AUa 10 (les Brunies)

PLAN 3

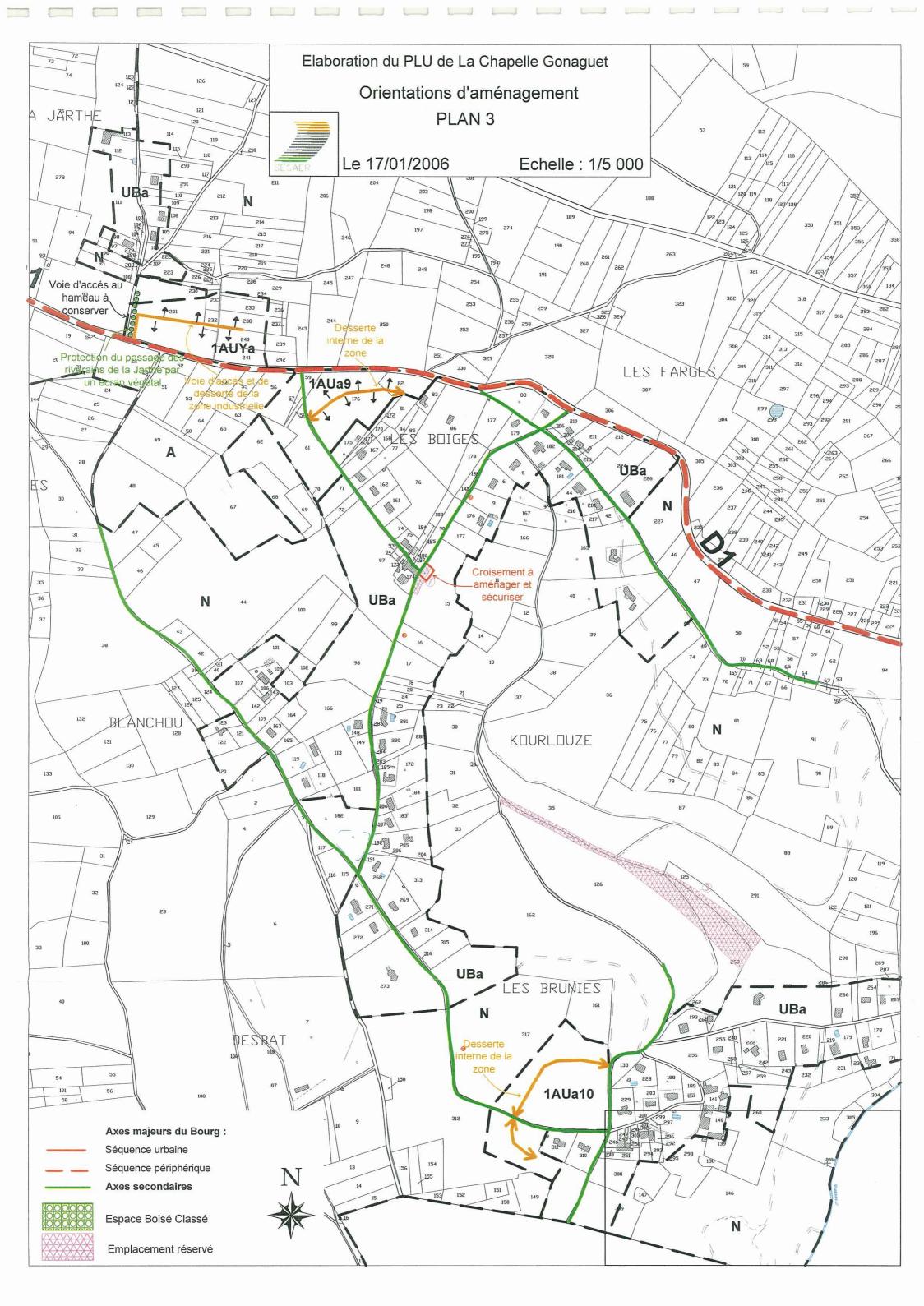
Caractéristiques générales

Traitement des eaux usées	Non collectif	
Superficie des terrains	≥ 1 500	m²
Densité (emprise)	10	%
SUPERFICIE DE LA ZONE	3,0	ha
CAPACITE D'ACCUEIL	14	logements

Conditions préalables à l'ouverture de l'urbanisation dans la zone (AMENAGEMENT)

Voirie	À créer	À renforcer	Suffisant
Voie de desserte principale de la zone			Х
Accès à la voie de desserte principale	Х		
Desserte interne	Х		

Réseaux (en limite de zone)	À créer	À renforcer	Suffisant
Eau potable			Х
Électricité	X		
Défense incendie			Х



UNITÉ 1AUa 11 (les Basses Vérinas)

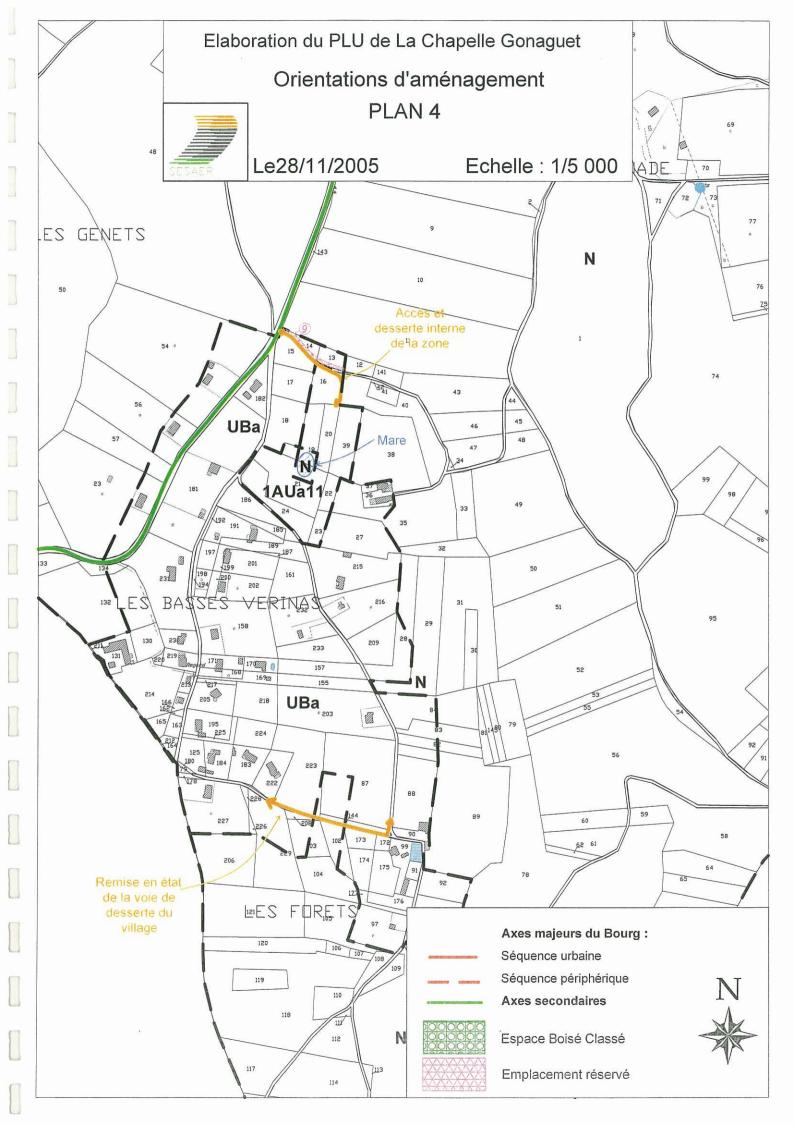
PLAN 4

Caractéristiques générales

Traitement des eaux usées	Non collectif	
Superficie des terrains	≥ 1 500	m²
Densité (emprise)	10	%
SUPERFICIE DE LA ZONE	1,8	ha
CAPACITE D'ACCUEIL	9	logements

Voirie	À créer	À renforcer	Suffisant
Voie de desserte principale de la zone			X
Accès à la voie de desserte principale		X	
Desserte interne	X		

Réseaux (en limite de zone)	À créer	À renforcer	Suffisant
Eau potable			Х
Électricité			X
Défense incendie			Х

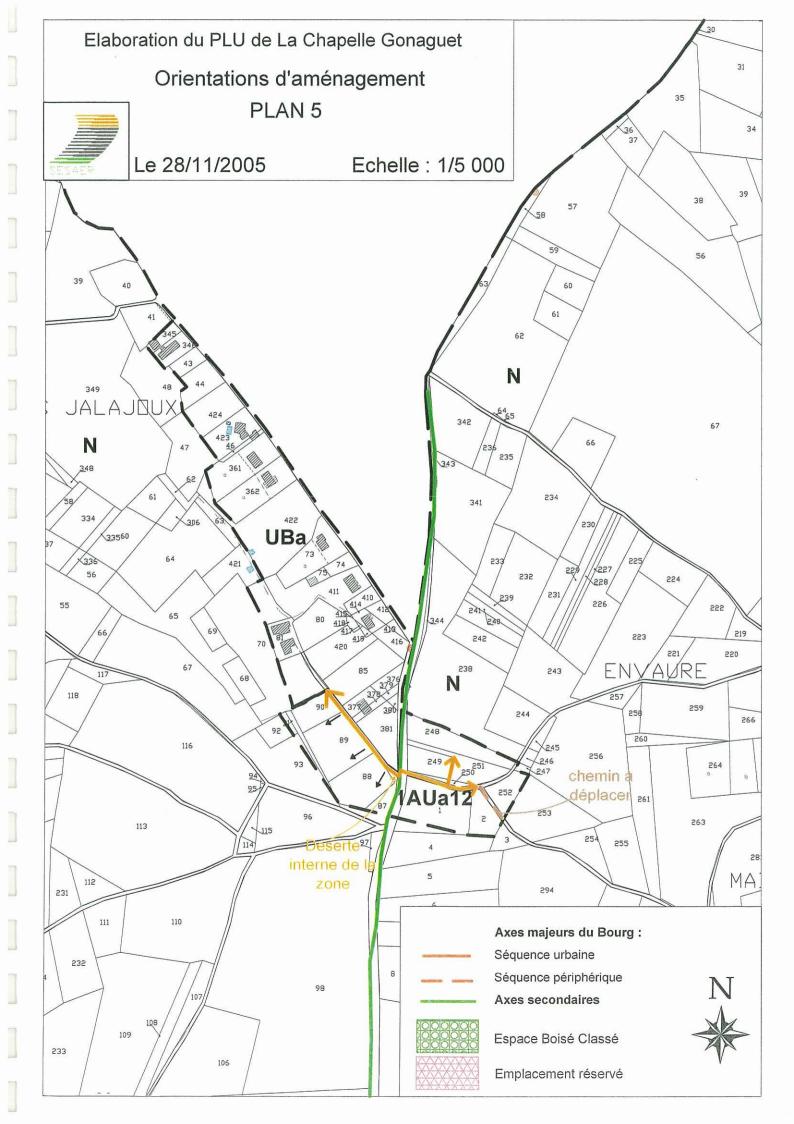


Caractéristiques générales

Traitement des eaux usées	Non collectif	
Superficie des terrains	≥ 1 500	m²
Densité (emprise)	10	%
SUPERFICIE DE LA ZONE	2,1	ha
CAPACITE D'ACCUEIL	11	logements

Voirie	À créer	À renforcer	Suffisant
Voie de desserte principale de la zone			Х
Accès à la voie de desserte principale		X	
Desserte interne	Х		

Réseaux (en limite de zone)	À créer	À renforcer	Suffisant
Eau potable			Х
Électricité	X		
Défense incendie			Х



DEPARTEMENT
PRÉFECTURE DE LA HOOGNE
DE LA DORDOGNE
-3 CCT. -37
BUREAU DU COURRIER

COMMUNE DE LA CHAPELLE GONAGUET

PLAN LOCAL D'URBANISME

4

ORIENTATIONS SPECIFIQUES D'AMENAGEMENT

PRINCIPES POUR L'OUVERTURE À L'URBANISATION DES ZONES AU



Élaboration du PLU prescrite le : $\sqrt{3/69/01}$

Vu pour être annexé à la délibération du Conseil municipal en date du : 22/08/07

Le Maire



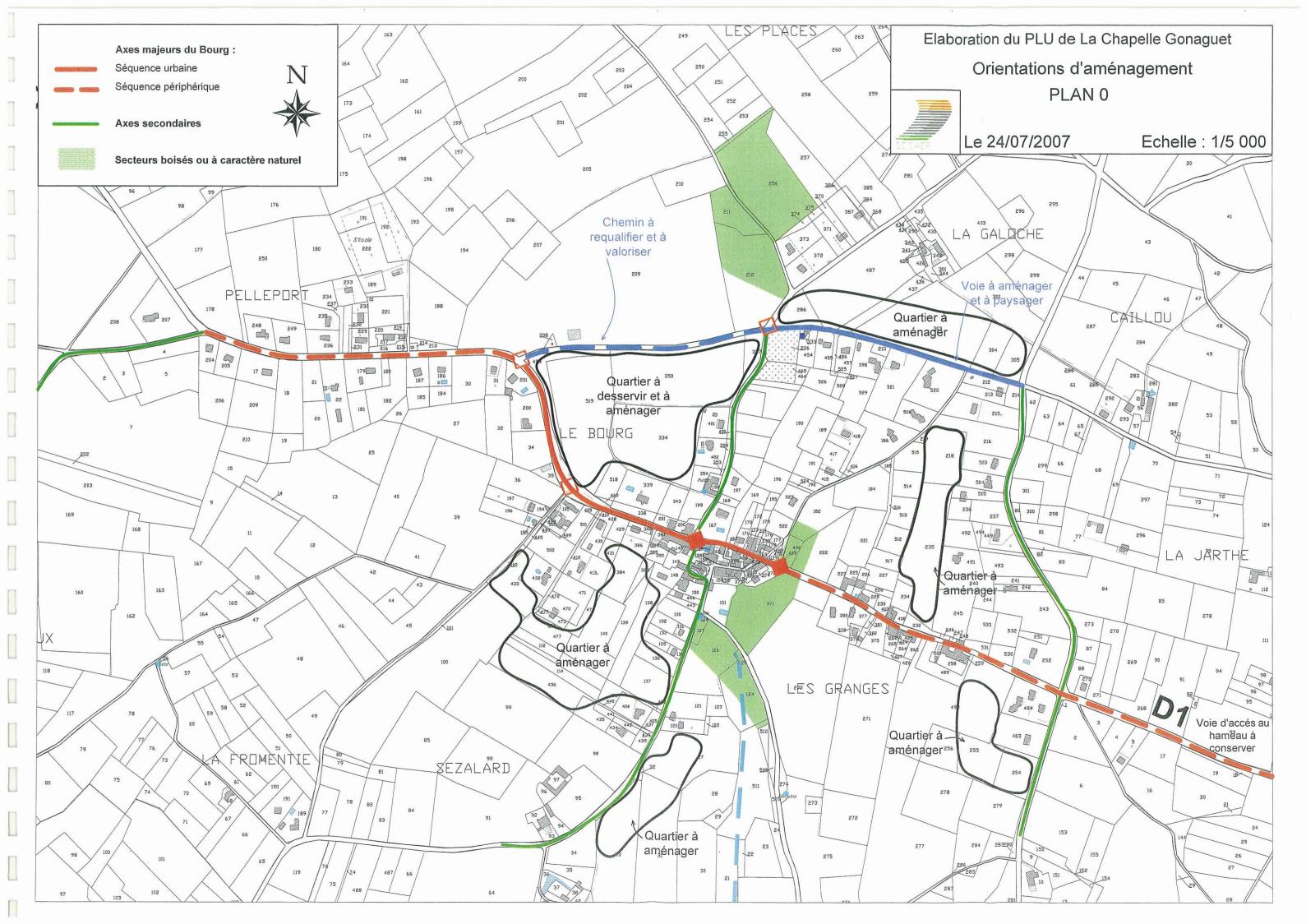
Etude confiée au Bureau d'études SESAER 10, rue Saint Nicolas-79120 LEZAY

205 49 29 23 23

A. ORIENTATIONS SPECIFIQUES D'AMENAGEMENT POUR LE DEVELOPPEMENT ET LA RESTRUCTURATION DU BOURG

Les cartes schématiques ci-après reprennent les principes retenus

- pour développer le Bourg en restructurant l'espace urbain
- pour conforter certains villages.



B. PRINCIPES D'OUVERTURE À L'URBANISATION DES ZONES : 2AU

L'ouverture à l'urbanisation des zones 2AU est conditionnée à une procédure de modification ou de révision du P.L.U.

C. PRINCIPES D'OUVERTURE À L'URBANISATION DES ZONES : 1AU

L'ouverture à l'urbanisation des zones 1AU est soumise à des principes conditionnels dont certains sont généraux, d'autres spécifiques. Ces conditions spécifiques sont exposées dans les fiches qui suivent.

Conditions générales

Traitement des eaux usées

Dans les unités 1AU, l'assainissement sera collectif et l'extension du réseau de collecte sera un préalable à l'ouverture de l'urbanisation.

Dans les unités 1AUa, l'assainissement non collectif a été retenu et fait pas l'objet d'une condition particulière.

Collecte des eaux pluviales

Une attention particulière devra être portée à la collecte des eaux pluviales.

Pour l'ouverture de zones de superficie supérieure à 1 hectare, dans le respect de l'article 5.3.0 du décret 93 742 du 29 mars 1993 pris en application de la loi sur l'eau du 3 janvier 1992, un document d'incidence déterminera le cas échéant la nécessité de mettre en place un bassin de rétention.

Conditions spécifiques aux différentes unités

Voir fiches pages suivantes (assainissement collectif, assainissement non collectif).

UNITÉ 1AU 1 et 1AUa1

(bourg sud)

PLAN 1

Caractéristiques générales

Traitement des eaux usées	1AU 1	collectif
	1AUa1	non collectif
Superficie des terrains	NR*	m²
Densité (emprise)	NR	%
SUPERFICIE DE LA ZONE	4,4	ha
CAPACITE D'ACCUEIL	28	logements

Conditions préalables à l'ouverture de l'urbanisation dans la zone (AMENAGEMENT)

Voirie	À créer	À renforcer	Suffisant
Voie de desserte principale de la zone			Х
Accès à la voie de desserte principale	Х		
Desserte interne	Х		

Réseaux (en limite de zone)	À créer	À renforcer	Suffisant
Eau potable			Х
Électricité		Х	
Défense incendie		Х	
Assainissement	X		

UNITÉ 1AUa 2 (bourg-est)

PLAN 1

Caractéristiques générales

Traitement des eaux usées	non collectif	
Superficie des terrains	≥1500	m²
Densité (emprise)	10	%
SUPERFICIE DE LA ZONE	1,7	ha
CAPACITE D'ACCUEIL	6	logements

Conditions préalables à l'ouverture de l'urbanisation dans la zone (AMENAGEMENT)

Voirie	À créer	À renforcer	Suffisant
Voie de desserte principale de la zone			X
Accès à la voie de desserte principale			Х
Desserte interne	X		

Réseaux (en limite de zone)	À créer	À renforcer	Suffisant
Eau potable			X
Électricité			Х
Défense incendie			X

UNITÉ 1AUa 3 (bourg est)

PLAN 1

Caractéristiques générales

Traitement des eaux usées	Non collectif	
Superficie des terrains	≥ 1 500	m²
Densité (emprise)	10	%
SUPERFICIE DE LA ZONE	1,4	ha
CAPACITE D'ACCUEIL	5	logements

Conditions préalables à l'ouverture de l'urbanisation dans la zone (AMENAGEMENT)

Voirie	À créer	À renforcer	Suffisant
Voie de desserte principale de la zone			Х
Accès à la voie de desserte principale	Х		
Desserte interne	Х		

Réseaux (en limite de zone)	À créer	À renforcer	Suffisant
Eau potable			Х
Électricité			Х
Défense incendie			Х

UNITÉ 1AU 4

(bourg nord)

PLAN 1

Caractéristiques générales

Traitement des eaux usées	collectif	
Superficie des terrains	NR*	m²
Densité (emprise)	NR	%
SUPERFICIE DE LA ZONE	2,9	ha
CAPACITE D'ACCUEIL	12	logements

Voirie	À créer	À renforcer	Suffisant
Voie de desserte principale de la zone			Χ
Accès à la voie de desserte principale	X		
Desserte interne	X		

Réseaux (en limite de zone)	À créer	À renforcer	Suffisant
Eau potable			Х
Électricité			Х
Défense incendie	11.00		Х
Assainissement	X		

^{*} NR = non réglementé

UNITÉ 1AU 5

(bourg nord-ouest)

PLAN 1

Caractéristiques générales

	collectif	
Traitement des eaux usées	collectii	
Superficie des terrains	NR*	m²
Densité (emprise)	NR	%
SUPERFICIE DE LA ZONE	6,3	ha
CAPACITE D'ACCUEIL	30	logements

Conditions préalables à l'ouverture de l'urbanisation dans la zone (AMENAGEMENT)

Voirie	À créer	À renforcer	Suffisant
Voie de desserte principale de la zone			Х
Accès à la voie de desserte principale	Х		
Desserte interne	Х		

Réseaux (en limite de zone)	À créer	À renforcer	Suffisant
Eau potable			Х
Électricité		X	
Défense incendie		Х	
Assainissement	X		

^{*} NR = non réglementé

UNITÉ 1AUa 6 (la Fromentie)

PLAN 1

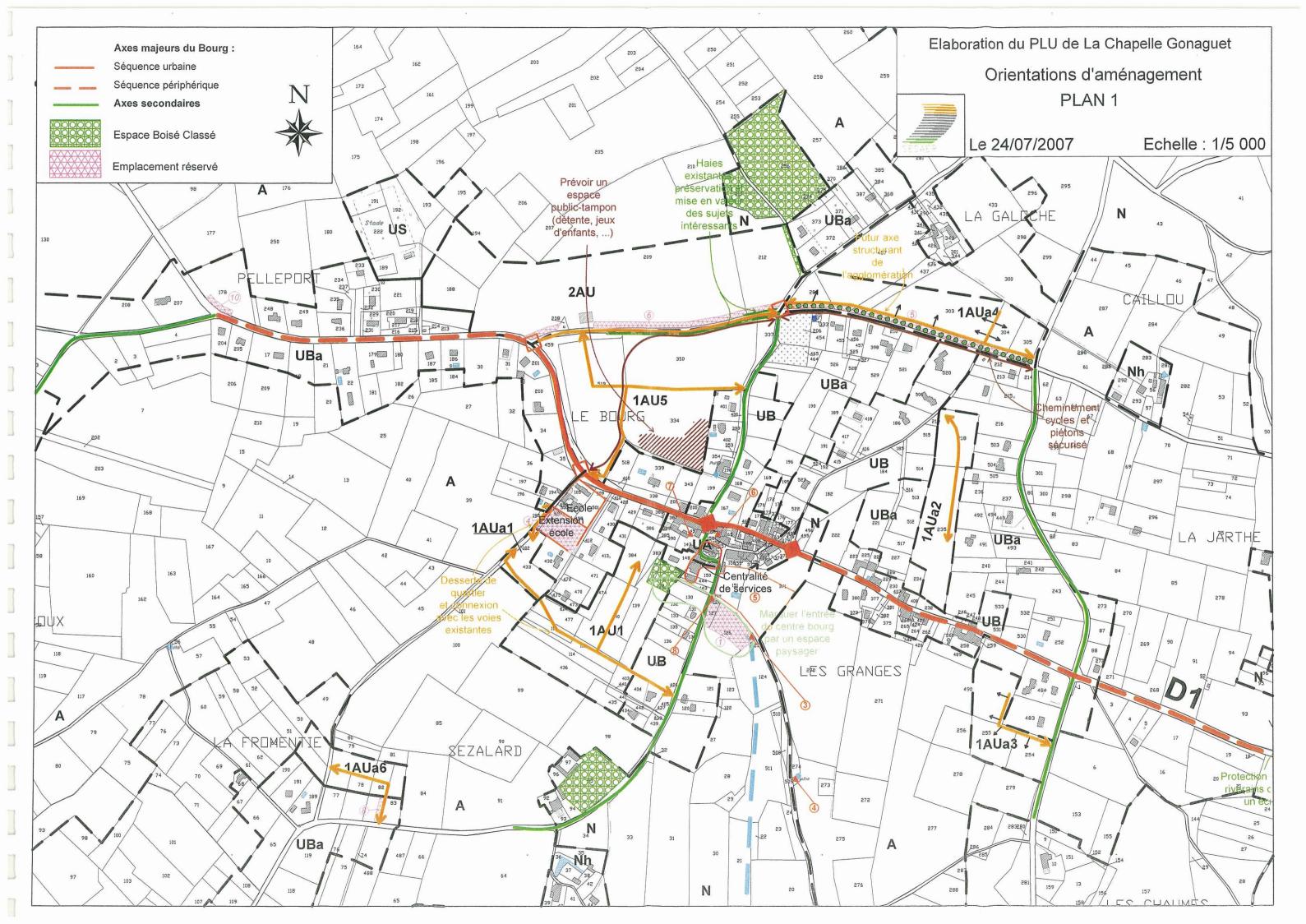
Caractéristiques générales

Traitement des eaux usées	Non collectif	
Superficie des terrains	≥ 1 500	m²
Densité (emprise)	10	%
SUPERFICIE DE LA ZONE	1,0	ha
CAPACITE D'ACCUEIL	5	logements

Conditions préalables à l'ouverture de l'urbanisation dans la zone (AMENAGEMENT)

Voirie	À créer	À renforcer	Suffisant
Voie de desserte principale de la zone			Х
Accès à la voie de desserte principale	Х		
Desserte interne	X		

Réseaux (en limite de zone)	À créer	À renforcer	Suffisant
Eau potable			Х
Électricité			Х
Défense incendie	Х		



UNITÉ 1AUa 7 (Pelleport)

PLAN 2

Caractéristiques générales

Traitement des eaux usées	Non collectif	
Superficie des terrains	≥ 1 500	m²
Densité (emprise)	10	%
SUPERFICIE DE LA ZONE	2,2	ha
CAPACITE D'ACCUEIL	9	logements

Conditions préalables à l'ouverture de l'urbanisation dans la zone (AMENAGEMENT)

Voirie	À créer	À renforcer	Suffisant
Voie de desserte principale de la zone			Х
Accès à la voie de desserte principale	Х		
Desserte interne	X		

Réseaux (en limite de zone)	À créer	À renforcer	Suffisant
Eau potable			Х
Électricité			Х
Défense incendie	X		

UNITÉ 1AU 8 (les Reyssoux)

PLAN 2

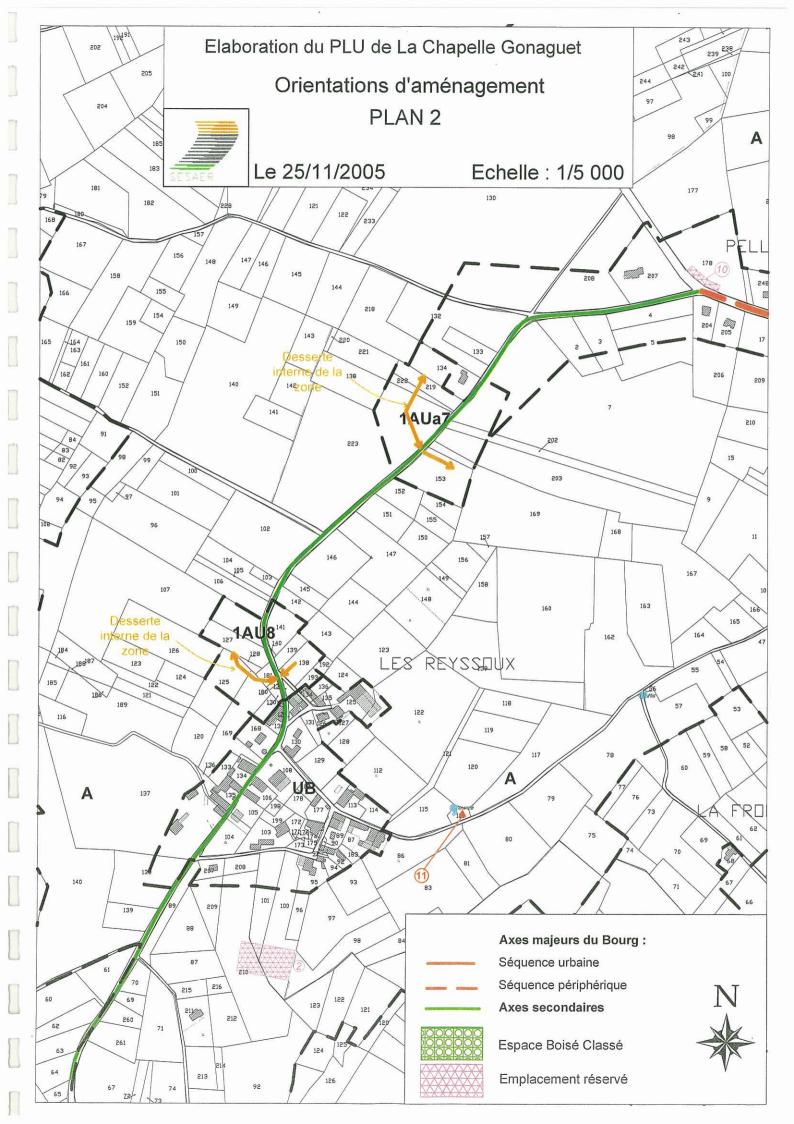
Caractéristiques générales

Traitement des eaux usées	collectif	
Superficie des terrains	NR*	m²
Densité (emprise)	NR	%
SUPERFICIE DE LA ZONE	1,6	ha
CAPACITE D'ACCUEIL	8	logements

Voirie	À créer	À renforcer	Suffisant
Voie de desserte principale de la zone			Х
Accès à la voie de desserte principale	Х		
Desserte interne	Х		

Réseaux (en limite de zone)	À créer	À renforcer	Suffisant
Eau potable			Х
Électricité			Х
Défense incendie	Х		
Assainissement	X		

^{*} NR = non réglementé



UNITÉ 1AUa 9 (les Boiges)

PLAN 3

Caractéristiques générales

Traitement des eaux usées	Non collectif]
Superficie des terrains	≥ 1 500	m²
Densité (emprise)	10	%
SUPERFICIE DE LA ZONE	2,7	ha
CAPACITE D'ACCUEIL	11	logements

Conditions préalables à l'ouverture de l'urbanisation dans la zone (AMENAGEMENT)

Voirie	À créer	À renforcer	Suffisant
Voie de desserte principale de la zone			Х
Accès à la voie de desserte principale	X		
Desserte interne	Х		

Réseaux (en limite de zone)	À créer	À renforcer	Suffisant
Eau potable			Х
Électricité			Х
Défense incendie			Х

UNITÉ 1AUa 10 (les Brunies)

PLAN 3

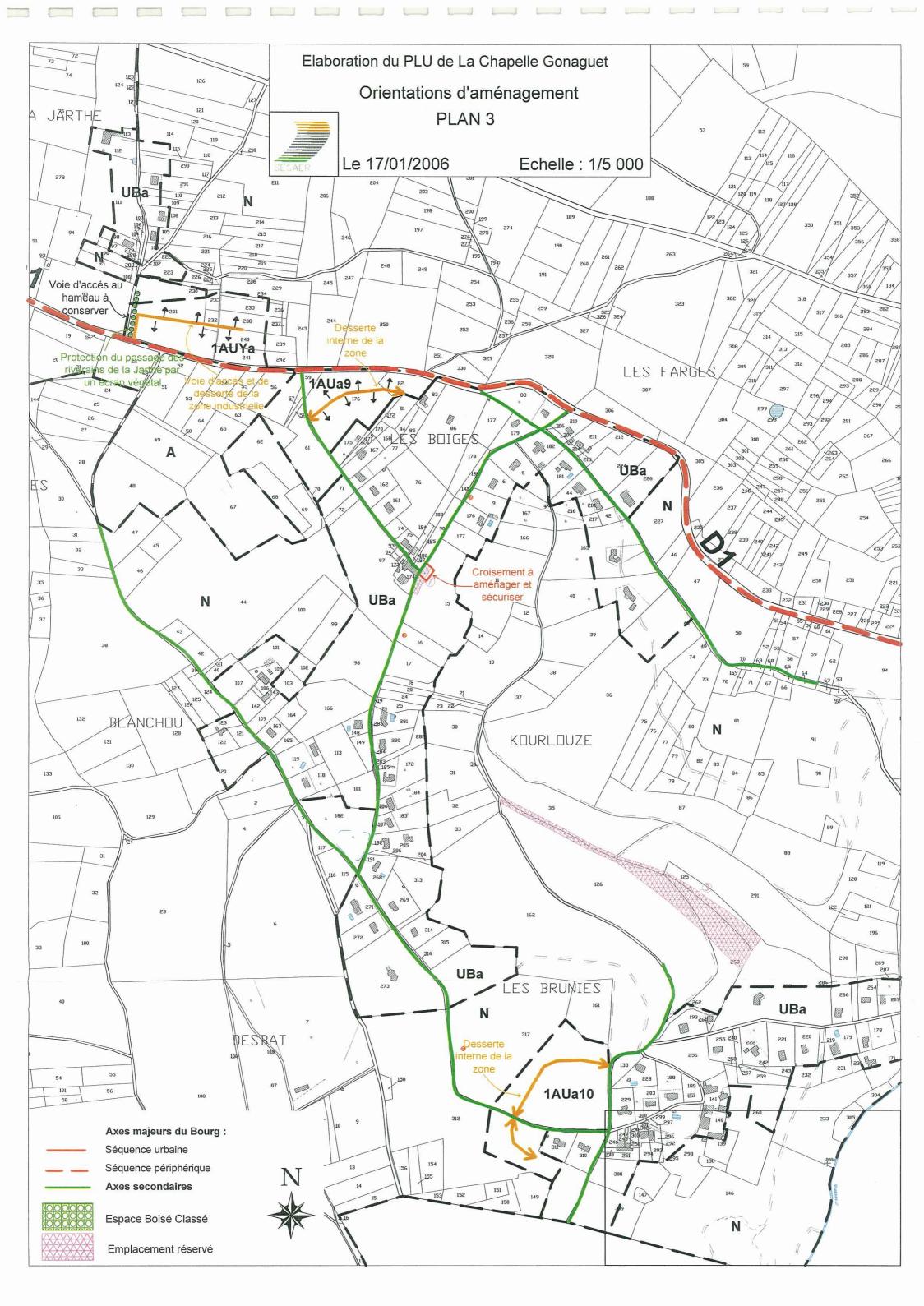
Caractéristiques générales

Traitement des eaux usées	Non collectif	
Superficie des terrains	≥ 1 500	m²
Densité (emprise)	10	%
SUPERFICIE DE LA ZONE	3,0	ha
CAPACITE D'ACCUEIL	14	logements

Conditions préalables à l'ouverture de l'urbanisation dans la zone (AMENAGEMENT)

Voirie	À créer	À renforcer	Suffisant
Voie de desserte principale de la zone			Х
Accès à la voie de desserte principale	Х		
Desserte interne	Х		

Réseaux (en limite de zone)	À créer	À renforcer	Suffisant
Eau potable			Х
Électricité	X		
Défense incendie			Х



UNITÉ 1AUa 11 (les Basses Vérinas)

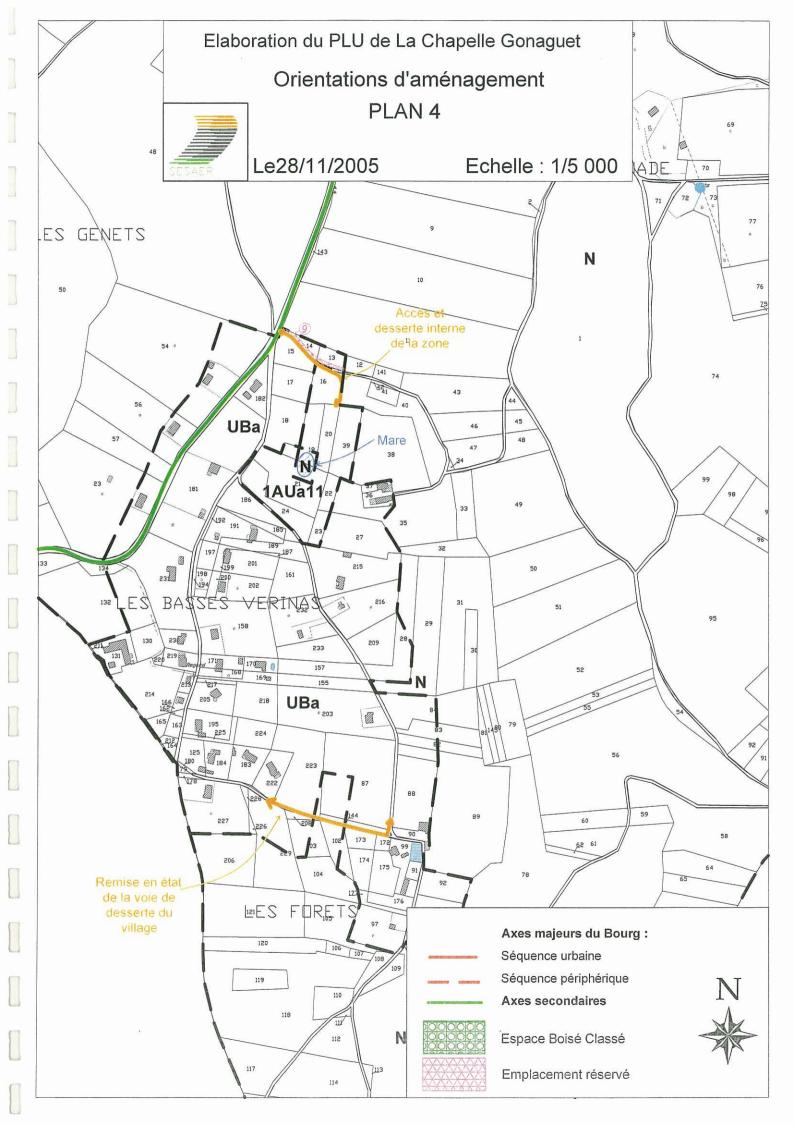
PLAN 4

Caractéristiques générales

Traitement des eaux usées	Non collectif	
Superficie des terrains	≥ 1 500	m²
Densité (emprise)	10	%
SUPERFICIE DE LA ZONE	1,8	ha
CAPACITE D'ACCUEIL	9	logements

Voirie	À créer	À renforcer	Suffisant
Voie de desserte principale de la zone			X
Accès à la voie de desserte principale		X	
Desserte interne	X		

Réseaux (en limite de zone)	À créer	À renforcer	Suffisant
Eau potable			Х
Électricité			X
Défense incendie			Х



Caractéristiques générales

Traitement des eaux usées	Non collectif	
Superficie des terrains	≥ 1 500	m²
Densité (emprise)	10	%
SUPERFICIE DE LA ZONE	2,1	ha
CAPACITE D'ACCUEIL	11	logements

Voirie	À créer	À renforcer	Suffisant
Voie de desserte principale de la zone			Х
Accès à la voie de desserte principale		X	
Desserte interne	Х		

Réseaux (en limite de zone)	À créer	À renforcer	Suffisant
Eau potable			Х
Électricité	X		
Défense incendie			Х

